



Procès Verbal

du Conseil Municipal du 4 septembre 2024 en mairie

Le 4 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur BASTION Jean-Luc, Monsieur BURLET Christophe, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur EUGENE François, Monsieur BADOIL Daniel, Madame LEFLON Dominique, Madame CHENAILLES Sandrine, Monsieur JASNOWSKI Renaud, Madame MABON Céline, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur VATTLET Thierry.

Étaient absents: Monsieur MICHEL Sébastien, Madame LOMBARDO Carine.

QUORUM : la majorité sera à 8 membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03/07/2024
- Délibération : Approbation des statuts de la CCPA- Siège social
- Délibération : Loi d'accélération des énergies renouvelables
- Délibération : Demande de subvention FEADER-LEADER auprès du GAL Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la fiche action n°3 « Structurer et promouvoir une offre touristique attractive qui permette la mise en réseau des acteurs et la mise en valeur de tous les patrimoines du territoire »
- Délibération : Convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Courzieu, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et l'EPORA.
- Délibération : Tirage au sort de 4 personnes parmi les administrés inscrits sur les listes électorales pour rejoindre le Conseil de développement de l'Ouest Lyonnais.
- Rapport des commissions
- Questions diverses



Le compte rendu de la réunion du 03/07/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

→ APPROBATION DES STATUTS DE LA CCPA – SIÈGE SOCIAL

L'Article 3 des statuts de la CCPA dispose que « Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est situé à l'Arbresle. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente. »

Compte tenu de la réception prochaine du futur siège de la CCPA, il est proposé de

modifier l'article 3 en ces termes : « Le siège social de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle est situé à 571 allée des Grands Champs 69210 SAIN BEL.

Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, des suffrages exprimés, décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes

→ LOI D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération des Energies Renouvelables incite les communes à déclarer des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Lors du bureau élargi de la communauté de commune du 7 mars 2024, il a été proposé que les services de la CCPA prédéfinissent ces zones pour les communes via le SIG (système d'information géographique) de la CCPA. Il s'agit des installations de panneaux photovoltaïques en toiture et panneaux thermiques sur les zones d'activités économiques et commerciales, des zones concentrant des toitures avec des projets en cours et les bâtiments agricoles avec fort potentiel. La concertation de la population est une étape préalable obligatoire avant que la commune puisse délibérer sur ses ZAER. Les dernières évolutions permettent aux EPCI de porter cette concertation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve que la CCPA porte la concertation de la population pour le compte de la commune et de fixer les modalités de cette dernière.

→ DEMANDE DE SUBVENTION FEADER-LEADER

Le programme LEADER, « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un dispositif financé par le FEADER (Fond Européen Agricole de Développement Rural), destiné au développement rural et agricole.

La démarche LEADER vise à soutenir des projets pilotes en milieu rural, répondant aux enjeux spécifiques du territoire. Ce programme décliné à une échelle départementale s'appuie sur une stratégie locale de développement définie par les élus et les partenaires du GAL (Groupe d'Action Locale) Auvergne Rhône-Alpes.

Cette demande de financement concerne le cadre de la fiche action n°3 « Structurer et promouvoir une offre touristique attractive qui permette la mise en réseau des acteurs et la mise en valeur de tous les patrimoines du territoire ».

Le coût global du projet présenté par la commune de Courzieu est estimé à 34 482,81 €, avec un financement possible à hauteur de 50% de FEADER dans le cadre du programme LEADER Rhône Alpes. Cela concerne différents aménagements touristiques projetés sur la commune (Sentier des Petits loups, aire de bivouac, four à pain/barbecue, tables de

piques niques, totem d'autoréparation pour vélo, parcours permanent de course d'orientation etc.). Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles à Leader	Montant	Financements	Montant
Dépenses de personnel gestionnaire LEADER année 2025	0€	FEADER sollicité	17 241.41 €
		Autres financeurs potentiels	0 €
		Autofinancement	17 241.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, VALIDE l'action et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Développer l'offre d'activité touristique outdoors sur Courzieu et l'Ouest Lyonnais » ;

SOLLICITE, dans le cadre du programme LEADER, une subvention FEADER-LEADER auprès du GAL Auvergne Rhône-Alpes-Rhône de 17 241.41€ € pour 2025, selon le plan de financement présenté.

DECIDE de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la subvention.

→ APPROBATION DE LA CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE COURZIEU, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE ET L'EPORA

La Commune de COURZIEU et EPORA envisagent de conclure une convention d'études et de veille foncière pour accompagner la Commune dans la définition de sa stratégie foncière sur l'ensemble du territoire communal. Dans le cadre de cette veille foncière et au regard de la stratégie qui sera définie, L'EPORA pourra, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers faisant l'objet d'une intention d'aliéner de la part de leurs propriétaires, à la demande de la Collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement.

Dans le cadre de sa compétence habitat et développement économique, la Communauté de Communes est appelée à être informée des choix de la commune, à vérifier son adéquation avec sa stratégie en matière

d'habitat et d'aménagement de zones d'activités et commerciales.

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré d'autoriser le Maire à signer la convention de veille et de stratégie foncière entre EPORA, Courzieu et la CCPA annexée à la présente délibération, et à signer tout acte s'y rattachant et de charger le Maire de l'exécution de la délibération.

La délibération est acceptée avec 12 voix pour et 1 contre

→ RECRUTEMENT POUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (CD) DE L'OUEST LYONNAIS DE 4 ADMINISTRÉS

Le Maire explique que le CD s'est investi ces dernières années dans la vie publique du territoire de l'Ouest Lyonnais, en apportant des perspectives citoyennes et en favorisant la participation active des habitants au développement de notre territoire.

Actuellement, le CD fait face à des difficultés pour recruter de nouveaux membres ce qui limite sa capacité à représenter pleinement la diversité de la population de l'Ouest Lyonnais.

Pour remédier à cette situation, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) sollicite la commune pour procéder à un tirage au sort parmi les administrés inscrits sur les listes électorales de la commune afin de désigner quatre personnes qui seront invitées à rejoindre ce Conseil de Développement.

Le Conseil municipal autorise, Monsieur Le Maire à effectuer le tirage au sort de 4 administrés inscrits sur les listes électorales et de faire parvenir au SOL les résultats de ces tirages au sort avant la fin du mois de septembre. Le tirage au sort est alors effectué lors de la séance.

Mais avant de communiquer les noms des personnes tirées au sort au SOL, le conseil municipal souhaite en premier lieu informer les habitants de l'existence et du rôle de ce CD afin d'avoir, de préférence, des personnes volontaires. Un flyer explicatif sur cette instance participative est annexé à la fin de compte rendu. Les personnes désireuses de participer à ce CD sont invitées à se faire connaître en mairie courant septembre.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION RESSOURCES

HUMAINES

→ Pascal GOUBIER, Agent technique, va prochainement faire valoir ses droits à la retraite et son départ pourrait avoir lieu au 1^{er} novembre 2024.

Pour pallier à son départ, la commission ressource humaine propose le recrutement d'un agent technique à mi-temps qui serait complété d'un recours à des entreprises extérieures pour la réalisation de certains travaux de voirie ou d'entretien d'espaces verts.

L'agent recruté pourrait être partagé avec le SIVOM de La Giraudière qui aurait besoin de son côté de ressources humaines supplémentaires. Tout cela reste à valider par les élus des deux collectivités.

COMMISSION SCOLAIRE

→ Rentrée scolaire : une nouvelle organisation de travail a été mise en place pour les différents agents. Cela se passe bien et le conseil remercie les agents pour leur adaptation à ces changements.

→ Cantine : Le prestataire CALITEO s'engage à fournir des efforts pour acheter plus local. Il a été convenu qu'une réunion aurait lieu 1 fois toutes les 6 semaines afin d'élaborer les menus en collaboration avec la commission scolaire et les représentants des parents d'élèves.

Une attention sera portée afin que les règlements intérieurs du transport scolaire et des services périscolaires soient appliqués pour cette année 2024-2025.

→ Activité VTT sur le temps méridien : Elle se mettra en place à partir du jeudi 26 septembre à raison d'une fois par semaine jusqu'aux vacances d'Automne puis tous les quinze jours jusqu'aux vacances de Février puis l'activité reprendra ensuite 1 fois par semaine.

→ Aide aux devoirs : Elle débutera sur inscription à partir de la semaine du 16 septembre pour les enfants du CE1 au CM2.

COMMISSION SOCIALE

→ Le 12 octobre 2024, le CCAS organisera une formation pour 10 personnes intitulée Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) destinées aux associations, enseignantes, élus...

Lors de ces formations, vous apprendrez les gestes de premiers secours afin de savoir réagir efficacement en cas d'accident tel qu'un arrêt cardiaque, une perte de connaissance, un étouffement, des malaises ou encore des traumatismes. Si vous êtes intéressé, manifestez-vous auprès du CCAS au 06 33 11 18 93 ou à l'accueil de la mairie.

Le repas des Anciens aura lieu cette année le dimanche 10 novembre 2024.

« Un p'titemps » : c'est le nom retenu pour nommer le dispositif d'entraide qui sera expérimenté sur les communes de Bibost, Bessenay, Chevinay, Courzieu et St Julien sur Bibost dès cet automne 2024. Ces cinq communes portent le dispositif avec la CCPA, via notamment les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Vous êtes prêts à rendre service, aller voir des personnes pour une visite de convivialité, les accompagner sur des sorties extérieures ou effectuer des petits dépannages du quotidien auprès de personnes qui en ont besoin ?

*Vous avez peu de temps et vous ne souhaitez pas vous engager mais souhaitez quand même pouvoir rendre service de temps en temps ?
Un p'titemps est fait pour vous !*

Faites-vous connaître en mairie ou auprès du CCAS.

Le CCAS sera présent sur le Forum des Associations qui aura lieu le Samedi 14 Septembre de 9h à 12h sur la Place de la Mairie afin d'apporter plus de renseignements si vous le souhaitez.

→ Petit rappel Frigo et armoire Solidaire :

Ce dispositif est toujours en place devant la salle polyvalente.

Chacun peut y déposer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène. Les personnes qui en ont besoin peuvent se servir librement.

Merci !

COMMISSION EMBELLISSEMENT,

FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT

→ Concours communal de fleurissement : le Jury passera le samedi 14 septembre 2024.

BIBLIOTHEQUE

→ Les horaires et les jours d'ouverture redeviennent ceux pratiqués durant l'année scolaire à partir du 1er septembre 2024.

POLICE PLURI-COMMUNALE

→ Mr le Maire tient à faire savoir à la population qu'il a pris un arrêté pour interdire toutes mécaniques dites « sauvages » pratiquées sur les véhicules terrestres à moteur sur la voie publique ainsi que sur les voies et propriétés privées ouvertes au public.

Cet arrêté vise à faire stopper cette pratique qui tend à se développer sur la commune et qui nuit à la salubrité et l'ordre public et encombre des stationnements déjà trop rares.

COMMISSION TOURISME

ET PATRIMOINE

→ Les projets en cours et notamment ceux déposés dans le cadre du dispositif LEADER seront présentés lors de la commission qui aura lieu le 9 septembre à 19h00.

COMMISSION TRANSPORT

→ Voir Info Vélopartage

COMMISSION VOIRIE

→ Les travaux visant à goudronner la route des Allognets sont terminés

La campagne d'automne de fauchage des accotements a débuté sur les secteurs de la Moronnière, la Randonnière et poursuit son cheminement.

Le chemin de Pomeyrieux sera goudronné courant septembre.

→ La commission Voirie va inventorier l'ensemble des travaux à effectuer sur les routes et chemins communaux courant septembre afin de les prioriser par ordre d'urgence et d'importance afin d'établir un planning prévisionnel selon les capacités financières communales.

La tournée aura lieu mercredi 11 septembre.

Un projet sera présenté prochainement en commission voirie : le 18/09 à 19h00.

→ Un préprojet d'apaisement de la circulation dans la traversée du bourg sera également présenté lors de cette commission voirie puis les riverains intéressés seront associés au projet.

→ Aménagement du Centre-Bourg :

L'entreprise TPO réhabilite actuellement le réseau d'eau potable sur le secteur de l'église pour le compte du SIDESOL

La couleur des pavés qui seront mis en place sur le secteur a été choisie en conseil.

COMMISSION URBANISME

→ Extension du bourg.

La Commune de COURZIEU propriétaire des terrains situés sur l'emprise du projet et cadastré section AE190-AE362-AH456-AE346 d'une superficie totale d'environ 1180m² a signé le 2 septembre 2024 une promesse de vente de ces terrains auprès de la Société FONCIER CONSEIL

Dès que la dernière promesse de vente manquante sera signée, les permis d'aménager pourront alors être déposés par l'opérateur.

→ Adressage

La certification des adresses qui a été mené par les services de LA POSTE en lien avec le secrétariat de mairie est désormais finalisée. Le conseil remercie Véronique BASTION pour ce travail qui s'est ajouté à ses tâches quotidiennes.

COMMISSION BÂTIMENT

→ Maison DELORME

Les travaux sont terminés et une famille emménagera bientôt dans cet appartement.

La location débutera au 1^{er} Octobre 2024.

→ Maison DUMAS

Une nouvelle offre a été formulée auprès de la mairie par un acquéreur potentiel. Ce dernier souhaite acquérir tout le bâtiment, le rénover en

lui conservant son aspect patrimonial et louer le local du bas à la mairie afin que cette dernière puisse continuer à le mettre à disposition du Comptoir du Village qui en a besoin en tant que local de stockage.

Le conseil est d'accord pour cette proposition.

→ Maison du VELAIR

La climatisation au Comptoir du Village est de nouveau défectueuse malgré son jeune âge et la qualité supposée du matériel qui avait été installé. Une décision sera prise rapidement pour une réparation ou un changement de matériel.

→ Comptoir du Village

Concernant l'extension du Comptoir du village, QUALICONSULT a été retenu pour le contrôle technique et la mission SPS.

L'analyse de sols est en cours.

→ Eglise

La Chaudière sera révisée avant les premiers froids.

COMMISSION JEUNESSE

→ Le Conseil Municipal d'enfant invite toute la population à les rejoindre pour une opération ramassage des déchets dans le village **dimanche 22 Septembre à 10h** à la Salle polyvalente.

Venez nombreux pour leur apporter votre aide et ainsi protéger la nature !

DELEGATIONS EXTERIEURES

→ SIVOM :

La promesse de vente entre la SNCF et EPORA va être probablement signé rapidement.

Concernant la réhabilitation du terrain de foot, les travaux avancent bien et ce beau terrain pourra probablement être utilisé après les vacances d'Automne.

Une main courante autour du stade de foot sera posée par des bénévoles.

Il est important de souligner la très bonne implication des joueurs et des membres du club qui ne ménagent pas leur peine pour mener à bien la réalisation de nombreux travaux afin de contribuer à faire baisser la facture. Un grand merci à eux !

Une réunion finance aura lieu au SIVOM le **11 Septembre**.

→ SYDER :

Il a été constaté que des lampadaires ne fonctionnent pas à la suite du déploiement des LED.

Un paramétrage avait été réfléchi en concertation avec le SYDER avec des détecteurs etc ... mais qui n'est pas opérationnel à ce jour.

Il est demandé au SYDER dans un 1er temps de programmer l'extinction de 22h à 6h puis de revoir le paramétrage par zone comme cela avait été définie lors du projet.

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats de fourniture d'électricité et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER propose un nouveau groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2028, ouvert aux collectivités qui le souhaitent pour une exécution à compter du 1er janvier 2026. Un Webinaire de présentation aura lieu le 5 septembre auquel participera Mr JASNOWSKI, délégué SYDER au sein du conseil municipal.

→ SIPAG :

Des animations sont prévues par le SIPA lors de la semaine bleue, semaine d'animation destinée aux seniors à partir de 60 ans.

Mardi 1^{er} Octobre : randonnée gratuite

Jeudi 3 octobre : spectacle musical. Inscription obligatoire sur le site internet

Le **samedi 05 Octobre** le SIPAG organise sa journée Nationale des Aidants. Un forum dédié aux aidants aura lieu à Craponne. Voir affiche.

→ CCPA :

La CCPA propose aussi de nombreuses animations lors de la Semaine bleue du 30 Septembre au 6 Octobre 2024. Un flyer détaillé figure en annexe de ce Compte rendu et les informations sont également présentes sur le site internet de la CCPA. Les inscriptions se font auprès du CCAS de Courzieu (Mairie).

→ SIDESOL :

Les travaux sont en cours pour la réhabilitation du réseau d'eau potable sur le secteur de l'église.

Fin de séance à 23h00

Prochain conseil Municipal :
le mercredi 02 Octobre 2024 à 20h00

Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC

Secrétaire de séance